

Le jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

DATE DE CONVOCAION
19/09/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCAION
19/09/2025

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
01/10/25

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 74

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Chantal CARDELEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Florence COQUART, Monsieur Benoît CORDIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER

Pouvoirs :

Madame Corinne BASQUE à Monsieur Eric-Alain JUNES, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur Laurent BLANCQUART à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur José CACHIN à Madame Claire DIZES, Monsieur Bertrand COQUARD à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Michel CRETIN à Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Martine LETOUBLON à Madame Chantal CARDELEC, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Véronique ROCHER à Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Samuel TORRERO à Monsieur François MORTON, Monsieur Brice VOIRIN à Monsieur Laurent MAZAURY.

Budget

OBJET : 8 - (2025-285) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Ajustement d'une provision pour dépréciation des actifs circulants et créances douteuses - Budgets principal, Assainissement, Gestion immobilière et Résidence autonomie.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 8 - (2025-285) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Ajustement d'une provision pour dépréciation des actifs circulants et créances douteuses - Budgets principal, Assainissement, Gestion immobilière et Résidence autonomie.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M22,

VU la délibération n° 2016-389 du 19 septembre 2016 par laquelle Saint-Quentin-en-Yvelines a instauré le principe de provisions semi-budgétaire sur l'ensemble de ses budgets, à l'exception du budget Résidence Autonomie,

VU délibération 2023-40 du 16 février 2023 portant sur l'instauration du principe de provisions budgétaires sur le budget Résidence autonomie,

VU la délibération n°2024-285 du 26 septembre 2024, constituant une provision afin de couvrir un risque lié au recouvrement de créances douteuses, d'un montant de 27 644,92 € sur le Budget Principal, 159 027,01 € sur le Budget Gestion immobilière, et 11 132,90 € sur le Budget Résidence autonomie,

CONSIDERANT que les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels,

CONSIDERANT qu'en cas de défaut de paiement d'un tiers envers la collectivité, il convient de prévoir des crédits à hauteur du risque réel, et de constituer une provision pour dépréciation de créances, particulièrement pour les créances émises depuis plus de 2 ans,

CONSIDERANT qu'une provision avait été constituée en 2024 par délibération n°2024-285, couvrant les titres non recouverts émis avant le 31/07/2022,

CONSIDERANT que le service de gestion comptable, dans le cadre de ses procédures de recouvrement, a recouvré certaines de ces créances, et en a identifié d'autres comme irrécouvrables (voir délibération 2025-286 : Admissions en Non-Valeur et créances éteintes),

CONSIDERANT qu'il convient donc d'ajuster cette provision, glissante, pour dépréciation de créances, afin de couvrir les titres restant dus, émis depuis plus de deux ans, soit avant le 31/12/2023 pour le Budget principal et le Budget Assainissement et avant le 05/08/2025 pour le Budget Gestion immobilière,

CONSIDERANT la clôture du Budget Résidence autonomie au 31/12/2025, il ne convient pas de constituer une provision nouvelle,

CONSIDERANT qu'il convient dans un premier temps de reprendre les provisions constituées en 2024, à savoir 27 644,92 € sur le Budget Principal, 159 027,01 € sur le Budget Gestion immobilière, et 11 132,90 € sur le Budget Résidence autonomie,

CONSIDERANT qu'il convient dans un second temps de constituer la nouvelle provision reflétant le stock glissant de créances émises depuis plus de 2 ans et non recouvrées, à savoir 316 100,29 € sur le Budget principal, 4 703,00 € sur le Budget Assainissement, et 271 918,36 € sur le Budget Gestion immobilière,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que le comptable public a été associé à ces ajustements,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Budget et Pilotage du 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le Budget principal pour un montant de 27 644,92 €, sur la nature comptable 7817.

Article 2 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le Budget Gestion immobilière pour un montant de 159 027,01 €, sur la nature comptable 7817.

Article 3 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le Budget Résidence autonomie pour un montant de 11 132,90 €, sur la nature comptable 7817, ainsi que sur les natures comptables 491 et 496 (provisions budgétaires).

Article 4 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le Budget principal de 316 100,29€, sur la nature comptable 6817.

Article 5 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le Budget Assainissement de 4 703,00 €, sur la nature comptable 6817.

Article 6 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le Budget Gestion immobilière de 271 918,36 €, sur la nature comptable 6817.

Article 7 : Précise que le comptable public a été consulté pour ces différents ajustements. Il a émis un avis favorable à ces propositions

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 74 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 01/10/25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

COLLECTIVITÉ
03200-SAINT QUENTIN EN YVELINES

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.
La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.
Information complémentaire :
Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x	Total/49
TITRE DE L'EXERCICE 2025 (au taux de 100%)	293 670,76	22 429,53	316 100,29
ION DES C/49 A LA BALANCE au 31/12/2024	3 191,02	24 453,90	27 644,92
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	290 479,74	-2 024,37	288 455,37

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2025	
Complément de la provision (C/6817) pour :	290 479,74
Complément de la provision (C/6817) pour :	
Complément de la provision (C/7817) pour :	
Complément de la provision (C/7817) pour :	2 024,37

Situation actualisée au 05/08/2025

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-777	16/05/2023	4161	281 346,24	Liquidation judiciaire 26/11/2024 - 25/11/2025	281 346,24	
T-775 R-1 A-60	31/07/2020	4161	125,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	125,00	
T-178 R-20 A-66	11/02/2021	4161	179,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	179,00	
T-720 R-22 A-60	21/05/2021	4161	66,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	66,00	
T-1050 R-24 A-68	09/08/2021	4161	66,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	66,00	
T-1197 R-41 A-72	02/08/2023	4161	80,50	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	80,50	
T-177	23/03/2021	46726	705,39	Délai accordé 28/04/2026		705,39
T-1806 R-44 A-48	20/11/2023	4161	62,40	SATD bancaire négative - 23/08/24	62,40	
T-309 R-37 A-74	08/02/2023	4161	62,50	Attente réponse huissier ou TI 03/07/2025	62,50	
T-708 R-39 A-78	05/05/2023	4161	87,50	Attente réponse huissier ou TI 03/07/2025	87,50	
T-1197 R-41 A-83	02/08/2023	4161	312,50	Attente réponse huissier ou TI 03/07/2025	312,50	
T-1707 R-43 A-84	25/10/2023	4161	175,00	Attente réponse huissier ou TI 03/07/2025	175,00	
T-1707 R-43 A-93	25/10/2023	4161	25,00	SATD employeur acte créé4- 07/07/25	25,00	
T-1197 R-41 A-98	02/08/2023	411	83,50	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 11/10/23	83,50	
T-1707 R-43 A-98	25/10/2023	411	36,00	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 17/01/24	36,00	
T-1707 R-43 A-100	25/10/2023	4161	200,00	SATD bancaire acte créé - 07/08/25	200,00	
T-1707 R-43 A-106	25/10/2023	411	111,00	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 17/01/24	111,00	
T-346 R-38 A-34	27/02/2023	4161	728,82	saisie vente tentative de saisie - 23/04/24	728,82	
T-1256 R-42 A-32	09/08/2023	4161	1 338,48	Mise en demeure avant saisie standard acte créé - 26/07/25	1 338,48	
T-1806 R-44 A-17	20/11/2023	411	171,60	Phase comminatoire en cours 24/07/2025 - 22/09/2025	171,60	
T-664 R-27 A-114	02/05/2022	411	120,40	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 11/07/22	120,40	

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-1204 R-30 A-108	01/08/2022	411	250,00	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 22/11/22	250,00	
T-1322 R-31 A-131	02/09/2022	4161	978,12	saisie vente envoyée à huissier - 19/12/22	978,12	
T-346 R-38 A-144	27/02/2023	4161	978,12	saisie vente tentative de saisie - 31/10/23	978,12	
T-1256 R-42 A-144	09/08/2023	411	978,12	Phase comminatoire en cours 24/07/2025 - 22/09/2025	978,12	
T-708 R-39 A-112	05/05/2023	4161	275,00	SATD (en cours) 17/07/2025 - 15/09/2025	275,00	
T-1136	26/08/2019	46726	21 747,67	SATD Positive 15/07/2025		21 724,14
T-346 R-38 A-65	27/02/2023	4161	1 355,64	Liquidation judiciaire	1 355,64	
T-1256 R-42 A-63	09/08/2023	4161	669,24	Liquidation judiciaire	669,24	
T-1806 R-44 A-35	20/11/2023	4161	686,40	Liquidation judiciaire	686,40	
T-346 R-38 A-86	27/02/2023	411	60,84	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 16/05/23	60,84	
T-1256 R-42 A-84	09/08/2023	411	60,84	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 24/10/23	60,84	
T-664 R-27 A-141	02/05/2022	4161	100,00	SATD bancaire négative - 10/06/25	100,00	
T-1647 R-33 A-114	23/11/2022	4161	25,00	SATD bancaire négative - 10/06/25	25,00	
T-708 R-39 A-132	05/05/2023	4161	50,00	SATD bancaire négative - 10/06/25	50,00	
T-1197 R-41 A-138	02/08/2023	4161	100,00	SATD bancaire négative - 10/06/25	100,00	
T-1707 R-43 A-136	25/10/2023	4161	25,00	SATD bancaire négative - 10/06/25	25,00	
T-758 R-9 A-125	19/06/2019	4161	93,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	93,00	
T-290 R-26 A-178	01/03/2022	4161	712,50	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	712,50	
T-664 R-27 A-145	02/05/2022	4161	25,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	25,00	
T-1204 R-30 A-134	01/08/2022	4161	62,50	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	62,50	
T-708 R-39 A-136	05/05/2023	4161	125,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	125,00	
T-1197 R-41 A-142	02/08/2023	4161	225,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	225,00	
T-1707 R-43 A-139	25/10/2023	4161	250,00	Liquidation judiciaire 31/07/2025 - 31/12/2025	250,00	
T-1092	11/07/2023	4161	120,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 14/05/25	120,00	
T-1098	12/07/2023	4161	88,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 14/05/25	88,00	
Total à provisionner					293 670,76	22 429,53

COLLECTIVITÉ
03202-SQY ASSAINISSEMENT

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 (au taux de 100%)	4 703,00	0,00

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2025
provision (C/6817) pour : 4 703,00
provision (C/7817) pour :

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOURS	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-44	20/06/2022	411	334,00	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 17/06/25	334,00	
T-170	19/09/2023	4161	121,00	SATD (en cours) 31/07/2025 - 29/09/2025	121,00	
T-57	25/04/2023	4161	3 379,00	Liquidation judiciaire 18/06/2025 - 31/12/2025	3 379,00	
T-110	14/09/2023	4161	414,00	SATD (en cours) 31/07/2025 - 29/09/2025	414,00	
T-114	14/09/2023	411	455,00	Phase comminatoire en cours 18/06/2025 - 17/08/2025	455,00	
Total reste à recouvrer					4 703,00	

COLLECTIVITÉ
03204-SQY GESTION IMMOBILIERE

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x	Total/49
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 (au taux de 100%)	158 625,29	113 293,07	271 918,36
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE au 31/12/2024	37 423,84	121 603,17	159 027,01
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	121 201,45	-8 310,10	112 891,35

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2025	
Complément de la provision (C/6817) pour :	121 201,45
Complément de la provision (C/6817) pour :	
Complément de la provision (C/7817) pour :	
Complément de la provision (C/7817) pour :	8 310,10

Situation actualisée au 05/08/2025

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-108	07/04/2021	4161	649,32	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	649,32	
T-121	07/04/2021	4161	6 134,57	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	6 134,57	
T-107	07/04/2021	46726	11 621,98	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		11 621,98
T-143	12/04/2021	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-142	12/04/2021	46726	14 734,40	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		14 734,40
T-264	05/10/2021	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		14 797,79
T-320	05/10/2021	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		14 797,79
T-23	10/02/2022	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		14 797,79
T-75	17/03/2022	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		14 797,79
T-205	08/08/2022	46726	12 455,87	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		12 455,87
T-280	26/09/2022	46726	15 289,66	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026		15 289,66
T-7	19/01/2023	4161	15 289,66	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	15 289,66	
T-8	19/01/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-95	17/03/2023	4161	15 289,66	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	15 289,66	
T-96	17/03/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-164	18/07/2023	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	15 824,80	
T-165	18/07/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-233	04/10/2023	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	15 824,80	
T-234	04/10/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-22	05/02/2024	4161	14 515,14	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	14 515,14	
T-23	05/02/2024	4161	755,08	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	755,08	
T-58	20/03/2024	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	15 824,80	
T-59	20/03/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-124	04/07/2024	4161	16 378,65	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	16 378,65	
T-125	08/07/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-167	30/09/2024	4161	16 378,65	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	16 378,65	
T-168	30/09/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-15	14/01/2025	411	16 378,66	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	16 378,66	
T-16	14/01/2025	411	823,21	Liquidation judiciaire 05/02/2025 - 31/01/2026	823,21	
T-248	30/10/2023	4161	1 972,61	SATD (en cours) 07/08/2025 - 06/10/2025	1 972,61	
Total à provisionner					158625,29	113293,07